## République Française Nom de l'assemblée

Nombre de membres Séance du mardi 14 mars 2023

en exercice: 14 L'an deux mille vingt-trois et le quatorze mars l'assemblée régulièrement convoqué

le 10 mars 2023, s'est réuni sous la présidence de Valerie CHEMIN.

Présents: 13

**Sont présents:** Valerie CHEMIN, Benoit VALARIER, Xavier SOUCHON, Stephanie PASI, Sandrine BRUEL- MARTIN, Aline BONICEL, Marie-Helene

CASTELLANI - PLAN, Herve CATALANO, Fabien COLOMB, Fabienne GELY,

Sandy JOURDAIN, Noe LAURENCOT, Patrick SAINT-JEAN

Représentés: Nathalie BLACLARD

Excuses: Absents:

Secrétaire de séance: Noe LAURENCOT

## Compte rendu de la séance du mardi 14 mars 2023

Secrétaire(s) de la séance:

Noe LAURENCOT

#### Ordre du jour:

- Projet archivage FRAT 2023
- Demande DETR et FIPD renouvellement du serveur des caméras de vidéosurveillance
- Demande DETR sécurisation des routes et de leurs abords
- Demande du produit des amendes de police 2023
- Création emploi saisonnier d'ajoint technique
- Création de poste Adjoint Technique temps partiel
- Dépôt d'un dossier de demande de subvention pour la mise en place d'une installation photovoltaïque sur le bâtiment communal atelier-garage au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à L'Investissement Local)
- Demande DETR achat et aménagement atelier de la Vignette

Questions diverses

La séance est ouverte à 18h00

### APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 19.12.2022

Le compte-rendu de la séance du 19 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

#### PROJET ARCHIVAGE FRAT 2023

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que Badaroux a lancé une démarche de contractualisation avec les collectivités locales de son territoire.

Cette contractualisation détermine en particulier les engagements d'interventions financières du Département de la Lozère sur les projets d'investissement portés par la collectivité sur la période 2022-2025.

Dans le cadre de ces contrats, la Commune a la possibilité de soumettre des projets et de solliciter une subvention dans le cadre du Fond de Réserve pour l'Appui aux Territoires (FRAT) 2023.

Madame le Maire propose de soumettre au FRAT 2023 le projet de mise en place du classement et de conditionnement des archives représentant un coût de 6 960.00 euros

Vu le règlement des Contrats Territoriaux adopté par délibération du Conseil Général de la Lozère

n° CD\_21\_1036 du 25 octobre 2021.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

PROPOSE l'inscription du projet de mise en place du classement et de conditionnement des archives de la Commune

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document nécessaire.

## DEMANDE DETR RENOUVELLEMENT DU SERVEUR DES CAMERAS DE VIDEOSURVEILLANCE ET DE LA CAMERA SITUEE A L'ENTREE EST DU VILLAGE

Après s'être fait présenter le projet de renouvellement du serveur des caméras de vidéosurveillance et de la caméra implantée à l'entrée est du village pour un montant de 6 111.00 euros TTC (5 092.50 euros HT) et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité:

- de solliciter la DETR pour un montant de 3 055.00 €
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant au dossier.

#### DEMANDE DETR SECURISATION DES ABORDS DE L'ECOLE PRIVEE

Après s'être fait présenter le projet de sécurisation des abords de l'école privée bordant la RN88 incluant le traçage et le marquage sur la traverse du village ainsi que l'achat de 2 figurines à installer sur les trottoirs bordant l'école pour un montant de 13 121.56 euros TTC (10 934.63 euros HT) et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité:

- de solliciter la DETR pour un montant de 6 560.00 €
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant au dossier.

#### **DEMANDE DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE 2023**

Madame le Maire explique que conformément à l'article R 2334-11 du CGCT, le Conseil Départemental assure pour le compte de M le Préfet, la répartition par commune du produit des amendes de Police.

Cette aide participe à la réalisation des projets d'aménagement de sécurité.

Madame le Maire propose de solliciter une subvention au titre des amendes de Police pour :

- Le projet de remplacement du serveur d'enregistrement et de stockage des images de vidéosurveillance pour le montant de : 4 230.00 € TTC
- Le projet d'acquisition de figurines géantes pour les abords de l'Ecole Privée pour le montant de : 3 955.66 € TTC
- Le projet de réfection des traçages routiers pour le montant de : 9 165.90 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver les devis précités pour le montant TTC de : 17 351.56 € TTC
- De solliciter une subvention au titre des amendes de Police
- De s'engager à réaliser les travaux si la Commune est admise au bénéfice de ladite dotation.

#### CREATION EMPLOI SAISONNIER D'ADJOINT TECHNIQUE

Madame le Maire indique que, en raison des congés estivaux, il convient de créer un emploi saisonnier pour satisfaire aux besoins du service technique durant les mois de juillet et août 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE à l'unanimité,

De la création d'un poste saisonnier d'adjoint technique à compter du 03.07.2023 et jusqu'au 31.08.2023.

De fixer la durée de travail hebdomadaire de ce poste à 35 heures.

D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier, d'accomplir l'actualisation du tableau des effectifs et de procéder au recrutement.

#### CREATION DE POSTE ADJOINT TECHNIQUE TEMPS PARTIEL

Mme le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

M. Christophe BOUQUET agent de maîtrise, exerçant ses fonctions à temps partiel (50%), Mme le Maire informe l'assemblée de la nécessité de procéder à la création d'un poste à temps partiel sur la même quotité (soit 50%) afin de couvrir en intégralité les besoins du service technique.

Madame le Maire propose :

- de créer un poste d'adjoint technique territorial à temps partiel (à hauteur de 50%)
- de modifier le tableau des effectifs .

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de créer un poste d'adjoint technique territorial à temps partiel (à hauteur de 50%)
- d'adopter le tableau des effectifs suivant :

#### Filière administrative

- 1 rédacteur principal 1 ère classe à 35 h hebdo
- 1 adjoint administratif à 35 h hebdo

#### Filière technique

- 1 agent de maîtrise principal à 35 h hebdo
- 1 agent de maîtrise à 17.5 h hebdo
- 1 adjoint technique à 17.5 h hebdo
- 1 adjoint technique à 28.50 h hebdo
- 1 adjoint technique principal 2 ème classe à 29.59 h hebdo
- 1 adjoint technique principal 2 ème classe à 34.56 h hebdo.
- Les crédits nécessaires à la rémunération seront inscrits au budget.
- Autorise Mme le Maire à signer tous les documents utiles.

# DEPOT D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA MISE EN PLACE D'UNE INSTALLATION PHOTOVOLTAIQUE SUR LE BATIMENT COMMUNAL ATELIER GARAGE AU TITRE DE LA DSIL (DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL)

Madame le Maire présente à l'assemblée le projet de mise en place d'une installation photovoltaïque sur le bâtiment communal Atelier-Garage.

Ce projet a pour objectif la production d'une énergie qui sera ensuite, en fonction des besoins, auto consommée par le bâtiment ou revendue.

L'opération inclu l'étude préalable de la charpente qui permettra de définir la faisabilité ou non du projet, l'acquisition et l'installation du matériel. Le montant total TTC s'élève à 70 751.99 euros (58 959.99 euros HT); soit 3000 euros TTC pour l'étude et 67 751.99 euros TTC pour l'achat et l'installation du matériel.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la DSIL.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Montant sollicité auprès de la DSIL: 47 165.00 euros (80% du coût total HT de l'opération) Montant financé par les fonds propres de la Commune: 11 794.99 euros (20% du coût total HT de l'opération)

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE le projet de mise en place d'une installation photovoltaïque sur le bâtiment communal Atelier-Garage et les modalités de financement ;
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette opération.

## <u>DEMANDE DETR ACHAT, AMENAGEMENT ET REFECTION DE TOITURE ATELIER DE LA VIGNETTE</u>

Après s'être fait présenter le projet d'achat, d'aménagement et de réfection de toiture de l'atelier de la Vignette pour un montant de 180 802.30 euros HT et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité:

- de solliciter la DETR pour un montant de 108 481.00 €
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant au dossier.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

#### Vente de la nouvelle parcelle de terrain Route de Saint Martin

Madame le Maire rapelle aux conseillers présents qu'une nouvelle parcelle de 200m² a été délimitée sur la bordure de la Route de Saint Martin sur un espace jusqu'à lors innocupé qui appartenait à la voie Communale. La Mairie a engagé cette démarche en vue de vendre le nouveau terrain ainsi créé à un administré qui avait manifesté son intérêt pour cet emplacement et sa volonté d'y construire un hangar. A l'issue de la procédure, les propriétaires de la parcelle voisine ont déclarés être également intéressés par ce nouveau terrain. Madame le Maire rapelle qu'il est exclu de consentir un quelconque favoritisme en faveur de l'un administré ou d'un autre, elle propose donc à l'assemblée de réfléchir à des modalités d'attribution justes de cette parcelle. Deux options peuvent être envisagées; la désignation par tirage au sort ou sur dossier.

La sélection sur dossier apparaît la plus équitable, la procédure consistera à rendre publique et connue la vente de la parcelle et de permettre à toute personne intéresséede constituer puis de déposer en Mairie un dossier détaillant son projet (construction...). Une commission constituée d'élu se rassemblera alors pour consulter l'ensemble des dossiers déposés et élira celui qui présentera le plus de viabilité et d'intérêt pour la Commune.

#### Procédure mutualisée d'acquisition de titres-restaurant

Madame le Maire informe l'assemblée que le Centre de Gestion de la Lozère a adressé à la Mairie un courrier ayant pour objet la possibilité pour la Commune de bénéficier de la procédure mutualisée d'acquisition de titres-restaurant. Madame le Maire propose de permettre aux agents des services administratifs et technique hors école (dans la mesure où les agents de l'école se restaurent à la cantine le midi) de bénéficier de cet avantage et de prévoir une valeur faciale de 6 euros pour ces titres, ce qui porterait le coût total annuel de l'opération à 2500 euros. Le Conseil approuve la démarche et le montant proposé.

#### Projet de construction d'un parc photovoltaïque

Madame le Maire informe l'assemblée que les comités de suivi du projet auront bientôt lieu. La première réunion est prévue pour le lundi 20 mars 17h30.

#### Aides à destination de la population

Madame le Maire informe l'assemblée que de la réception en Mairie d'un mail récapitulant les différentes aides existantes en matière d'énergie à destination des populations (bouclier tarifaire, chèque énergie, aide à la rénovation...). Une fois vérifiée, cette liste sera publiée en ligne et affichée à la Mairie afin qu'un maximum d'habitants puisse en prendre connaissance.

#### Invitation de Monseigneur BERTRAND de tous les Maires de Lozère

Madame le Maire informe l'assemblée qu'elle a répondu favorablement à l'invitation de Monseigneur BERTRAND adressée à tous les Maires de Lozère pour une rencontre prévue le 8 mars. Cette entrevue a été l'occasion de nombreux échanges enrichissants et intéressants.

**FIN DE SEANCE 20h00**